

## Les dépenses de l'Assurance Maladie en Auvergne

### Situation à décembre 2006

#### Montant et évolution des dépenses d'Assurance Maladie en Auvergne et en France

##### Montant en 2006

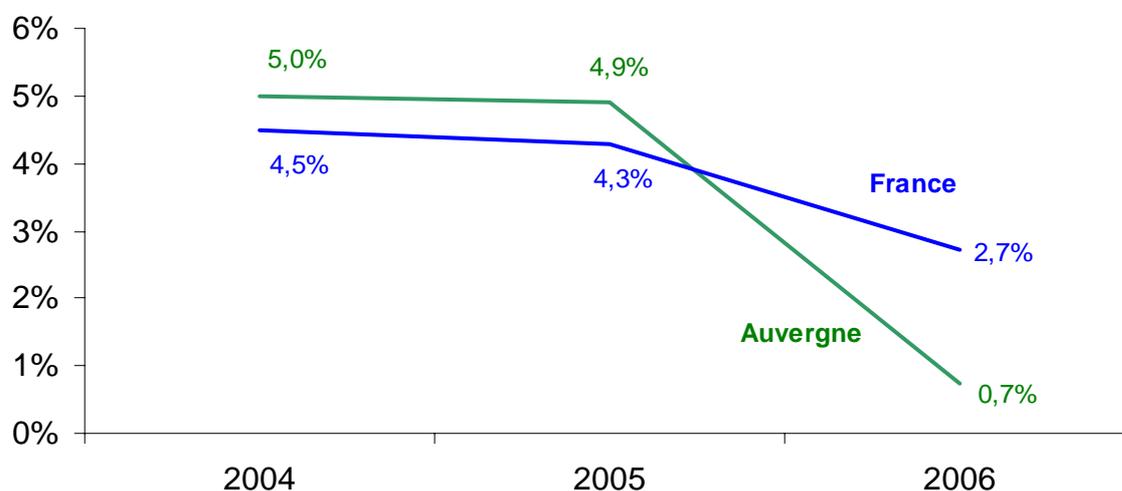
	Auvergne	France
Total des dépenses de l'Assurance Maladie	2 582 587 397 €	124 194 558 000 €

Source : CNAMTS/DSES, régime général (y compris SLM), données au 31/12/2006, mises à jour le 11/04/2007

Avec environ 2,5 milliards d'euros, l'Auvergne représente 2% du montant national des dépenses de l'Assurance Maladie.

La dépense unitaire de santé en Auvergne est proche de 2 400 € par personne et par an.

##### Evolution de 2004 à 2006



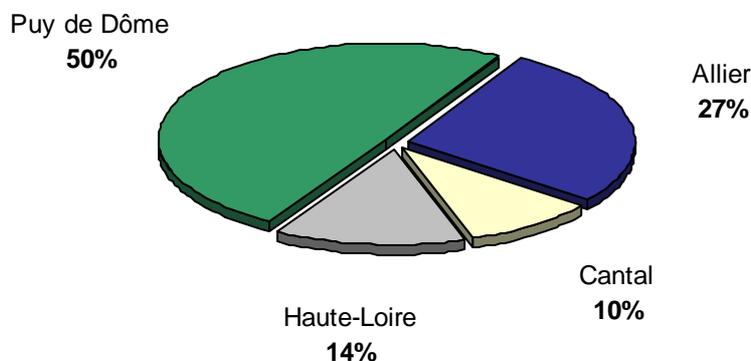
Source : CNAMTS/DSES, régime général (y compris SLM), données au 31/12/2006, mises à jour le 11/04/2007

En Auvergne comme en France, les dépenses d'Assurance Maladie évoluent à un rythme très contenu en 2006, par rapport aux années précédentes.

En 2006, les dépenses d'Assurance Maladie en Auvergne progressent moins rapidement qu'en France.

## Structure des dépenses d'Assurance Maladie en Auvergne

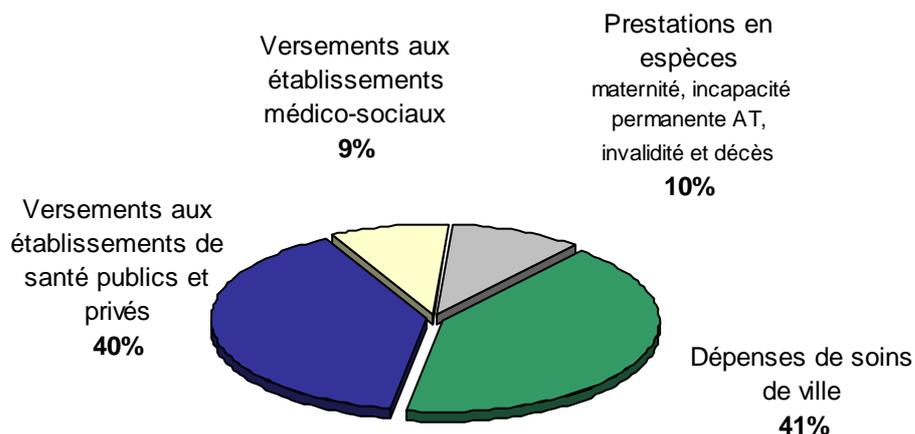
### Structure par département



Source : CNAMTS/DSES, régime général (y compris SLM), données au 31/12/2006, mises à jour le 11/04/2007

Le Puy-de-Dôme concentre la moitié des dépenses d'Assurance Maladie. Cette distribution des dépenses entre les 4 départements correspond à celle de la population.

### Structure par poste de dépenses



Source : CNAMTS/DSES, régime général (y compris SLM), données au 31/12/2006, mises à jour le 11/04/2007

En Auvergne, la répartition entre les trois grands postes de dépenses de l'Assurance Maladie s'établit ainsi :

- versements aux établissements (établissements de santé publics et privés, et établissements médico-sociaux) : 49%,
- dépenses de soins de ville : 41%,
- prestations en espèces maternité, incapacité permanente, invalidité et décès : 10%.

## Montant et évolution des dépenses entrant dans le champ de l'ONDAM en Auvergne et en France

### Montant en 2006

	Auvergne	France
Dépenses de soins de ville	1 076 012 636 €	52 370 318 000 €
Versements aux établissements de santé publics et privés	1 020 352 717 €	51 311 004 000 €
Versements aux établissements médico-sociaux	229 656 202 €	9 838 191 000 €
<b>Total des dépenses entrant dans le champ de l'ONDAM</b>	<b>2 326 021 556 €</b>	<b>113 618 068 000 €</b>

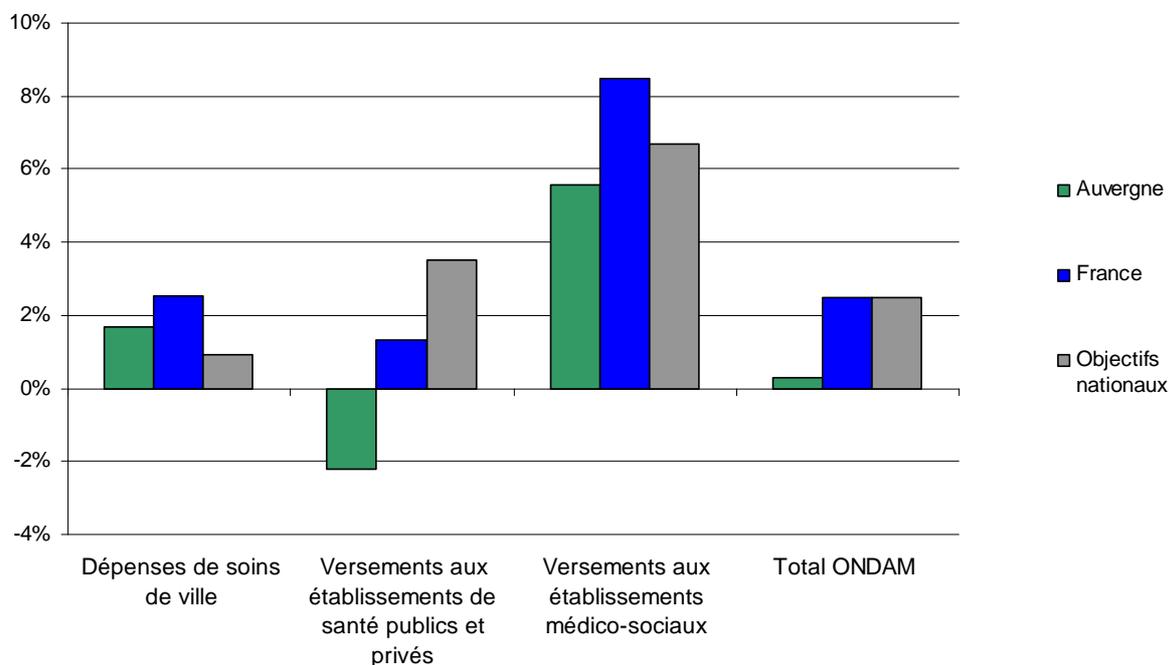
Source : CNAMTS/DSES, régime général (y compris SLM), données au 31/12/2006, mises à jour le 11/04/2007

Les dépenses entrant dans le champ de l'ONDAM représentent 90% des dépenses de l'Assurance Maladie.

La dépense unitaire de santé en Auvergne par personne et par an est proche de :

- 1 000 € pour les dépenses de soins de ville,
- 1 000 € pour les versements aux établissements de santé publics et privés.

### Evolution en 2006



Source : CNAMTS/DSES, régime général (y compris SLM), données au 31/12/2006, mises à jour le 11/04/2007

En Auvergne, tous les objectifs nationaux de dépenses sont respectés, sauf celui des soins de ville. Globalement, en Auvergne comme en France, c'est le rythme très limité des versements aux établissements de santé publics et privés qui contribue à respecter le taux ONDAM.

## Montant et évolution des dépenses de soins de ville en Auvergne et en France

### Montant en 2006

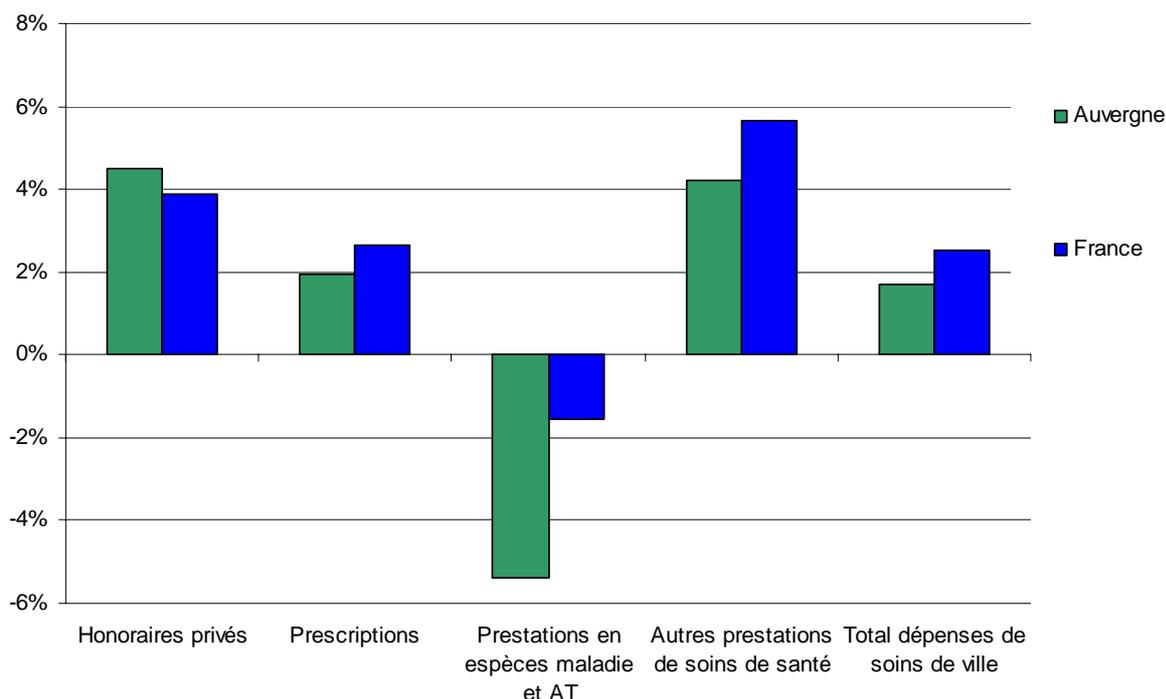
	Auvergne	France
Honoraires privés	292 572 904 €	14 944 672 000 €
Prescriptions	565 780 598 €	27 695 737 000 €
Prestations en espèces maladie et AT	146 430 680 €	7 176 277 000 €
Autres prestations de soins de santé	71 228 455 €	2 553 632 000 €
<b>Total des dépenses de soins de ville</b>	<b>1 076 012 636 €</b>	<b>52 370 318 000 €</b>

Source : CNAMTS/DSES, régime général (y compris SLM), données au 31/12/2006, mises à jour le 11/04/2007

Les dépenses de soins de ville représentent près de 40% des dépenses de l'Assurance Maladie.  
Les principaux postes des dépenses de soins de ville sont :

- les prescriptions : 50%,
- les honoraires : 25%.

### Evolution en 2006



Source : CNAMTS/DSES, régime général (y compris SLM), données au 31/12/2006, mises à jour le 11/04/2007

En Auvergne, l'ensemble des dépenses de soins de ville et les prescriptions progressent moins rapidement qu'en France, tandis que les honoraires connaissent une hausse plus importante dans la région.

Globalement, en Auvergne comme en France, c'est le rythme contenu des prescriptions qui contribue à limiter l'augmentation des dépenses de soins de ville.

## Source et définitions

### Source :

Source : CNAMTS/DSES, régime général y compris les sections locales mutualistes (soit plus de 80% des assurés en France et en Auvergne).

### Avertissement :

*Ces résultats conservent un caractère provisoire car les données de certaines sections locales mutualistes sont incomplètes (mutuelles EDF).*

### LFSS :

Loi de financement de la Sécurité Sociale.

### ONDAM :

Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie, fixé chaque année par la loi de financement de la Sécurité Sociale.

### Dépenses de soins de ville :

Remboursements d'honoraires et de prescriptions exécutés en médecine ambulatoire et/ou hospitalisation privée ou publique, hors budget global.

### Autres prestations de santé dans les soins de ville :

Essentiellement les frais de déplacement (qui représentent 90% de ces prestations).

### AT :

Accidents du travail

### Evolution :

Elle se mesure par le taux d'évolution sur une Période Comparable Année Précédente (PCAP),

Par exemple :

$(\text{Dépenses du 1er trimestre 2006} - \text{Dépenses du 1er trimestre 2005}) / \text{Dépenses du 1er trimestre 2005}$